



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

Nombre de membres :

Conseillers : 29 L'an deux mil vingt-cinq et le trente et un mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Vincent GOYET, Maire, suite à

Présents : 19 la convocation et à l'affichage de l'ordre du jour en date du vingt-quatre mars deux

Excusé : 8 mil vingt-cinq.

Pouvoirs : 8

Présents :

Mesdames Messieurs Vincent GOYET, Catherine STEKELOROM, Stéphane MARLOT, Marie-Aude PEZERIL, Antoine BRUNO, Christelle PAKULIC, Julien DETREZ, Mireille GOYET, Éric VIVIN, Marie-Paule DELLAROVERE, Patrick LAMBERT, Frédéric SABATIER, Cindy GAUVIN, Malika VIVIN, Denis BARROERO, Claudine DE RIVAS, Roger BERNET, Maria Madalena FARINA-MENDES DA SILVA, Christophe ANTONINI

Excusés avec pouvoir :

Monsieur Jérôme ADAM a donné procuration à Madame Catherine STEKELOROM
Monsieur Eric BARRAT a donné procuration à Monsieur Stéphane MARLOT
Monsieur Thierry BAZZALI a donné procuration à Madame Mireille GOYET
Monsieur Franck SULTAN a donné procuration à Monsieur Antoine BRUNO
Madame Magali BARBEAU a donné procuration à Madame Marie-Paule DELLAROVERE
Madame Béatrice ALIPHAT a donné procuration à Monsieur Denis BARROERO
Monsieur Jean-Claude METHEL a donné procuration à Madame Claudine DE RIVAS
Madame Bernadette BONZOM a donné procuration à Monsieur Roger BERNET

Absents :

Madame Sophie LAMBERT
Monsieur Lucas GILLY



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

DCM N°2025-24 - Personnel – Modification du tableau des effectifs - Création d'emplois à temps complet suite aux avancements de grade au titre de l'année 2025 et à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2025 au grade d'animateur territorial.

Rapporteur : Vincent GOYET

Le rapporteur informe les membres du Conseil Municipal que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Le rapporteur rappelle que lors du conseil municipal du 2 décembre 2024 le tableau des effectifs avait été modifié afin de créer un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet afin de pourvoir au recrutement du responsable du service culturel.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la Commune afin de prendre en compte les évolutions de carrière des agents inscrits sur le tableau d'avancement de grades établi pour l'année 2025.

En conséquence, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs afin de permettre :

D'une part, la création d'un emploi d'animateur territorial (IB 389/597) suite à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2025 au grade d'animateur territorial.

D'autre part, la création des postes suivants pour permettre la nomination des agents concernés par un avancement de grade au titre de l'année 2025 :

- Un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe (IB 388/558)
- Deux emplois d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (IB 368/486)
- Un emploi d'adjoint du patrimoine territorial principal de 1^{ère} classe (IB 388/558)

L'exposé du rapporteur entendu,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 dite de transformation de la Fonction Publique qui a introduit l'obligation pour toutes les collectivités territoriales de définir des lignes directrices de gestion ;

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 (articles 13 à 20) relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 MARS 2025

Vu l'arrêté n° 2021/010 du 7 janvier 2021 instaurant les lignes directrices de gestion pour la commune de Saint Mitre les Remparts ;

Vu le tableau des effectifs ;

Le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

DECIDE de la création d'un poste d'animateur territorial (IB 389/597) suite à l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2025 au grade d'animateur territorial.

DECIDE de la création des postes suivants pour permettre la nomination des agents concernés par un avancement de grade au titre de l'année 2025 :

- Un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe (IB 388/558)
- Deux emplois d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe (IB 368/486)
- Un emploi d'adjoint du patrimoine territorial principal de 1^{ère} classe (IB 388/558)

ADOpte la modification du tableau des effectifs de la Commune.

PRECISE que les postes créés seront déclarés vacants dans l'attente des arrêtés de nomination des agents concernés.

INFORME les membres du conseil municipal que la présente modification du tableau effectif sera applicable à compter du 1^{er} avril 2025 une fois que les arrêtés de nomination auront été pris.

DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,
Catherine STEKELOROM

Le Maire,
Vincent Goyet



Accusé de réception en préfecture
013-211300983-20250331-DEL2025-24-DE
Date de réception préfecture : 04/04/2025